

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 02 mars 2023**

**Délibération n° 2023-03-01**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/02/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/02/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY.

**Absents excusés :**

Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 28 février 2023  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 mars 2023  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1<sup>er</sup> mars 2023  
Bertrand LEYRIS donne procuration à Christian BURGARD en date du 28 février 2023

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**Objet : Dénomination d'une voie privée**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'au titre de ses pouvoirs généraux de police, elle a le droit de contrôler les dénominations de toutes voies, publiques ou privées, et d'interdire celle qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Un permis d'aménager a été autorisé le 09 mars 2022 pour la réalisation d'un lotissement composé de trois lots à bâtir. Ce lotissement est desservi par une voie privée communale qu'il convient donc de dénommer. Une réflexion a été engagée pour le choix de cette dénomination afin de prendre en compte l'identité de la Commune. Un nom a été retenu : impasse des Caçaïres, tel que localisé au plan ci-joint.



Ainsi, au regard de l'identité locale, il a été décidé de retenir le nom suivant « Impasse des Caçaires », tel que localisé au plan ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **DÉCIDE** de dénommer la voie « Impasse des Caçaires », tel que localisé au plan ci-joint.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires y afférents,
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 06 mars 2023,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le 06 / 03 / 2023

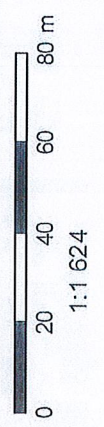
- après télétransmission électronique le 06 / 03 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 06 / 03 / 2023





Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
 Reçu en préfecture le 06/03/2023  
 Affiché/Publié le 06/03/2023  
 ID : 040-214002099-20230302-D2023\_03\_01-DE



Impasse des Cagains